

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024

Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17 + 12 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
SARTHE POUR LA RESIDENCE D'AUTEUR 2025

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la 16ème édition du festival du livre de la jeunesse qui se déroulera du 6 au 8 mars 2025 ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant la politique culturelle de la ville de La Ferté-Bernard, visant à rendre la culture accessible au plus grand nombre ;

Considérant que l'accès au livre et à la lecture constitue un axe essentiel de cette politique, notamment porté par la Médiathèque Jean d'Ormesson à travers ses animations régulières et l'organisation du festival du livre jeunesse ;

Considérant que dans le cadre de cet engagement, la Ville s'associe à Sarthe Lecture pour accueillir une résidence d'auteur sur son territoire ;

Considérant que le principe de cette résidence repose sur plusieurs objectifs :

- Offrir aux artistes des conditions propices à la création ;
- Favoriser les rencontres avec les publics et encourager des échanges autour du livre et de l'illustration ;
- Laisser une empreinte culturelle durable sur le territoire communal ;

Considérant que la résidence accueillera Alice Brière-Haquet, auteure, et Mai Li Bernard, illustratrice, autour de la collection *Philonimo*, permettant de développer un volet de création, des actions de médiation auprès de publics spécifiques, ainsi qu'un programme d'animations ouvert à tous ;

Considérant que la résidence se déroulera de début mars à juin, en parallèle du festival du livre jeunesse, et s'articulera autour de plusieurs volets :

1. **Un volet de création** : les artistes travailleront à la réalisation d'une lecture musicale inspirée des albums de la collection *Philonimo*.
2. **Des actions de médiation** : ateliers et rencontres auprès de publics ciblés, tels que la classe de CM2 de l'école Ledru-Rollin ou des familles accompagnées par les services sociaux départementaux. Les créations issues de ces ateliers seront exposées à la médiathèque.
3. **Un programme d'animations ouvert à tous** : exposition autour de la collection, représentation du spectacle créé, rencontres avec les artistes.

Considérant que ce projet fédérateur mobilise différents partenaires, notamment Sarthe Lecture, le Relais Sarthe Solidarité, le Café de la Famille, l'école Ledru-Rollin et l'Observatoire Fertois ;

Considérant que la Ville est responsable de l'hébergement des artistes via la mise à disposition d'un logement et de l'organisation du programme d'animation à la médiathèque ;

Considérant que le programme d'animation est estimé à 4 000 € et éligible à une subvention départementale :

Participation La Ferté-Bernard	2 000 €
Subvention Conseil départemental	2 000 €
Total des recettes	4 000 €

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le partenariat avec Sarthe Lecture.
- **VALIDE** le financement de l'action.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental à 2 000 €.
- **INSCRIT** la dépense et la recette à l'exercice correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée